

La facture sociale 2015

1. Introduction

En préambule, il y a lieu de rappeler que la facture sociale est l'un des volets de la péréquation et découle de la loi sur les péréquations intercommunales du 15 juin 2010.

Si le but de l'ensemble du système péréquatif est certainement louable, il convient de veiller à ce que ce dernier n'affecte pas la solvabilité des communes contributrices. Les explications ci-après ainsi que les deux tableaux et deux graphiques vous permettront de suivre l'évolution de la facture sociale depuis 2011, date à laquelle a eu lieu la dernière bascule de points d'impôts entre le canton et les communes.

En date du 31 août 2016, M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat et Chef du département de la santé et de l'action sociale, a fait parvenir à l'ensemble des communes vaudoises le décompte définitif de la facture sociale 2015.

Année	Budget * (en millions CHF)	Décompte final (en millions CHF) + progression	Différence facturée (en millions CHF)	Contribution extraordinaire de l'Etat
B2017	735			
B2016	704			
2015	676	710 (+6.8%)	34	
2014	645	665 (+4.2%)	20	
2013	620	638 (+10.1%)	18	
2012	577	580 (+4.3%)	3	(31.5)
2011	532	556	24	

* Budget annoncé avant la facturation des acomptes

Le 20 octobre 2016, le Conseil d'Etat a annoncé que le montant prévisionnel pour la facture sociale 2017 s'élèvera à CHF 735 millions.



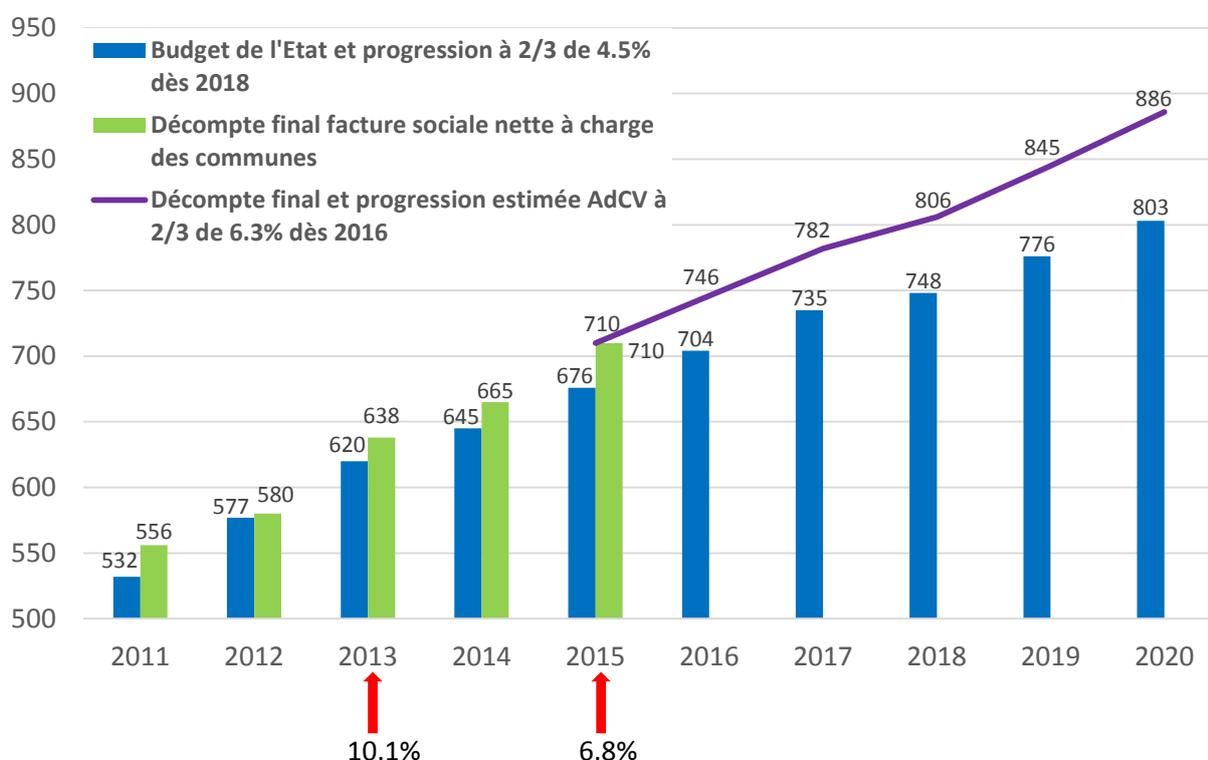
Le budget 2016 était estimé à CHF 704 millions environ alors que les chiffres réels 2015 sont déjà à CHF 710 millions. Depuis 3-4 ans le budget du Conseil d'Etat est systématiquement inférieur de CHF 20 à 35 millions aux chiffres réels constatés après le bouclage des exercices, ce qui crée des difficultés pour les autorités communales lors du bouclage des comptes.

2. Quelle est la progression réelle et prévisionnelle de la facture sociale ?

Lors des négociations financières entre l'Etat et les communes de juillet 2013, il a été convenu d'établir une courbe de référence concernant l'évolution de la facture sociale dans les années à venir. Cette courbe prévoyait une évolution moyenne de 4,5 % par an, sur la base d'un coût présumé de CHF 618 millions pour 2013.

En réalité, force est de constater que nous arrivons finalement à une moyenne de 6.3%.

Résultats 2011 à 2015 et projections jusqu'en 2020



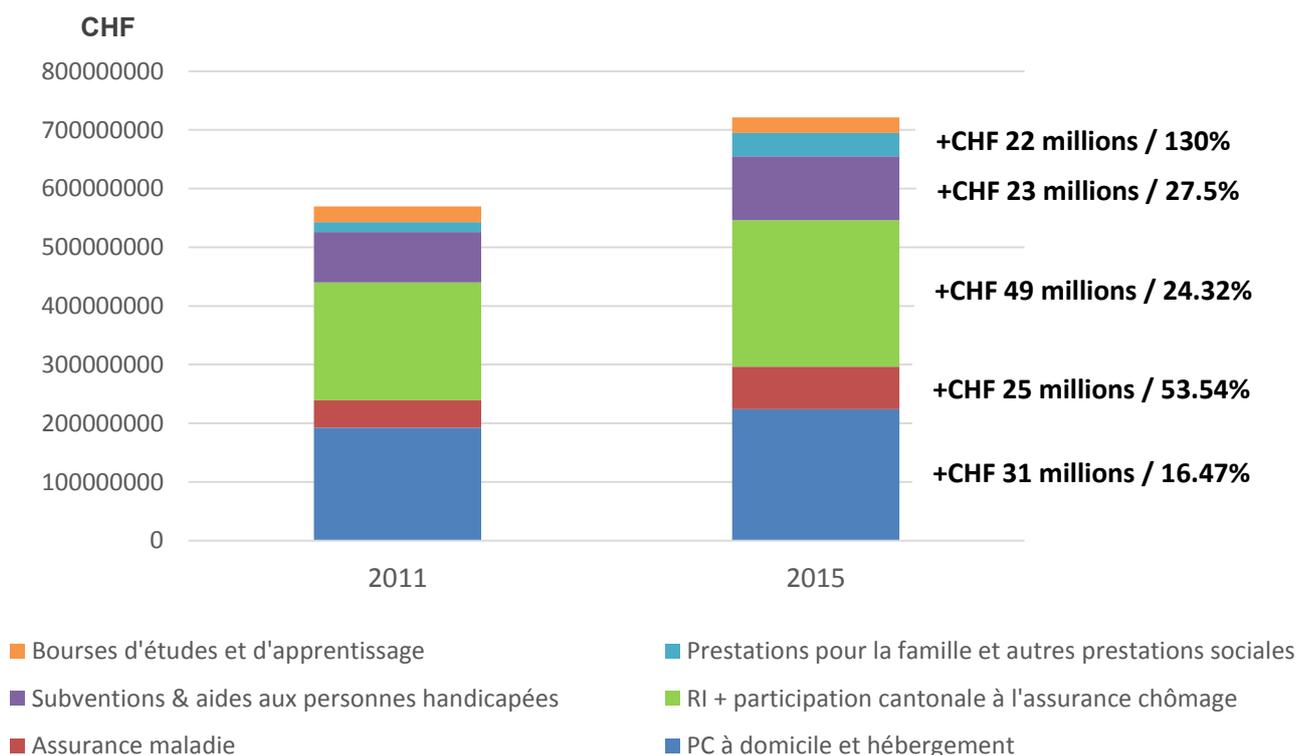
Selon les projections du Conseil d'Etat, la participation des communes à la facture sociale devait atteindre un montant d'environ CHF 803 millions à l'horizon 2020. En fait, la facture atteindra très probablement CHF 886 millions. A noter que la différence sera de CHF 83 millions par année et correspondra à presque trois points d'impôts communaux.

3. Quels sont les éléments qui composent la facture sociale et comment évoluent-ils ?

Le graphique ci-dessous illustre les secteurs qui ont une influence primordiale sur la progression de la facture sociale.

En comparaison des années 2011 et 2015, les subsides à l'assurance-maladie affichent une progression de 53,5% et la participation à l'assurance chômage et au RI représente 24,3% d'augmentation. La forte évolution de la participation à l'assurance chômage et au RI est doublement inquiétante car dès le 1^{er} juillet 2011 la loi sur les Prestations complémentaires (PC Familles) est entrée en vigueur. Donc, nous assistons à une double progression à la fois des coûts liés au RI mais aussi des PC Familles.

Progression par régime social



4. Conclusion

Lors de la signature de l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV en 2013, le canton a annoncé que son effort financier en faveur des communes se monterait à CHF 752 millions jusqu'en 2020.



Année	Budget (en millions CHF) + progression à 2/3 de 4.5% dès 2018	Décompte final (en millions CHF) + progression à 2/3 de 6.3% dès 2016	Différence (en millions CHF)
E2020	803	886	83
E2019	776	845	69
E2018	748	806	58
B2017	735	782	47
B2016	704	746	42
2015	676	710 (+6.8%)	34
2014	645	665 (+4.2%)	20
2013	620	638 (+10.1%)	18
2012	577	580 (+4.3%)	3
2011	532	556	24

Total différence depuis 2013 = CHF 371 millions

Force est de constater que l'effort financier du Canton est érodé par la progression de la facture sociale et qu'en fin de compte, le « cadeau » fait aux communes sera nettement inférieur aux 752 millions promis à l'horizon 2020.

Dès la publication des résultats 2016, votre comité en fera l'analyse et vous tiendra informés de l'évolution des chiffres de la facture sociale. Ces évolutions sont sources de préoccupations pour notre association et nos membres, dès lors vous pouvez compter sur la détermination de l'AdCV pour le suivi de ce dossier.